



LOMPRET INFO

N°4 : Janvier-février-mars 2015

Chères lomprétoises, Chers lomprétois,

En ce début d'année 2015, notre pays est passé de l'effroi à l'espoir. Des actes barbares ont été commis au nom de principes qui n'ont pas leur place dans notre République. Face à ces actes, la France s'est soulevée et exprimée d'une seule et même voix.

Lors de notre cérémonie des vœux, qui a rassemblé près de 500 personnes, un hommage a été rendu aux dix-sept victimes de ces attentats. Dix-sept crayons géants ont été plantés en leur mémoire à l'entrée de la Lomprethèque. Ils symbolisent la liberté d'expression, la liberté de penser, ces valeurs pour lesquelles sont tombés ces dix-sept hommes et femme.

Quel symbole que ces immenses crayons à l'entrée d'un bâtiment dédié à la vie culturelle, associative et festive de notre commune. Un bâtiment destiné à l'ouverture vers la culture, vers les autres.

Que cette année 2015 nous permette de toujours faire mieux ensemble !

Hélène MOENECLAËY, Maire de Lompret

Le Service civique

Vous êtes âgé(e) de **18 à 25 ans** et souhaitez vous rendre utile tout en préparant votre avenir professionnel ? Pensez au service civique volontaire !

À l'initiative du **SIVOM Alliance Nord-Ouest** en partenariat avec l'association Unis-Cité et le soutien de la Mission Locale, les communes de Lambersart, Marquette-lez-Lille, Pérenchies, Saint André, Wambrechies et Lompret proposent de recruter 20 **volontaires** à raison de **27h/semaine**, pour 6 mois, à partir de février 2014.

Un engagement citoyen !

L'objectif du volontariat ? Mener, en binôme soit :

- Une mission en faveur des personnes âgées isolées pour **créer du lien social** et favoriser le **lien intergénérationnel** : visites de convivialité, recueil de mémoire, ateliers multimédia...
- Une mission en faveur de l'environnement : **sensibilisation des enfants et du grand public** au développement durable, actions de **protection de l'environnement** pour favoriser la biodiversité...
- Une mission dans les domaines de la **culture et des loisirs** en favorisant l'accès à la culture pour tous, en participant au montage d'expositions, de spectacles, d'animations d'ateliers pour enfants...

Un tremplin !

Vous serez engagés **sur votre motivation et bénéficierez d'une formation préalable**. Aucune condition de diplôme ou de compétence n'est exigée. Vous percevrez une indemnité de 573€ mensuelle.

**Sur Inscription, au SIVOM Alliance Nord-Ouest : 03 20 63 01 30
187 rue de Menin à Marquette-lez-Lille - Mail : accueil@sivomano.fr**

Retour sur le Conseil Municipal du 17 décembre 2014

▪ SIVOM Alliance Nord-Ouest

- Modification des statuts (*unanimité*) : Suite au déménagement des locaux à Marquette, il y a lieu de modifier par voie de délibération l'adresse du siège du SIVOM indiquée dans les statuts (*unanimité*)
- Convention de mise à disposition à titre gratuit des infrastructures de réseau câblé (*unanimité*) : La gestion de ces infrastructures et leur propriété est transférée par la loi à Métropole Européenne de Lille (MEL) au 1^{er} janvier 2015. La mise à disposition à titre gratuit à la commune pendant 20 ans, permettra d'exonérer la commune de toute redevance vis-à-vis de la Métropole durant cette durée. Cette convention permet aussi d'éviter la saturation des infrastructures et d'assurer une bonne utilisation, limitant ainsi la survenance de dommages entre occupants.

▪ Mise à jour de la cartographie du bruit de la Métropole Européenne de Lille: les conclusions de l'étude menée par la Métropole concernant notre commune ont été rendues et sont consultables sur votre site www.lompret.fr rubrique Publications.

▪ Centres de loisirs 2015 pour les enfants de 3 à 14 ans : Inscriptions en cours sur lompret.fr

- **Actualisation des tarifs** (*unanimité*) :

Quotient Familial CAF	Lomprétois			Extérieurs (scolarisés à l'Ecole Pasteur)			Extérieurs (non scolarisés à l'Ecole Pasteur)		
	Tarif : 5 jours ouvrés	Tarif : 4 jours ouvrés	Tarif : 3 jours ouvrés	Tarif : 5 jours ouvrés	Tarif : 4 jours ouvrés	Tarif : 3 jours ouvrés	Tarif : 5 jours ouvrés	Tarif : 4 jours ouvrés	Tarif : 3 jours ouvrés
0 à 600 €	21,50 €	17,20 €	12,90 €	24,50 €	19,60 €	14,70 €	83 €	66,40 €	49,80 €
601 à 820 €	26,00 €	20,80 €	15,60 €	35,50 €	28,40 €	21,30 €			
821 à 1150 €	35,50 €	28,40 €	21,30 €	46,50 €	37,20 €	27,90 €			
1151 à 1405 €	45,00 €	36,00 €	27 €	59,00 €	47,20 €	35,40 €			
1406 € et +	55,00 €	44,00 €	33 €	73,00 €	58,40 €	43,80 €			

- **Extension des périodes d'ouverture** (*unanimité*) : la commune a fait un sondage pour connaître les besoins des familles. La demande arrivée en tête concerne les vacances de printemps. Il est donc décidé pour 2015, l'organisation d'un Centre de Loisirs durant tout le mois de juillet et les vacances de printemps (du 27 au 30 avril et du 4 au 6 mai). Le centre de printemps devra accueillir au minimum 40 enfants pour pouvoir se tenir.

▪ **Création du Conseil Municipal des Jeunes « CMJ »** (*unanimité*) : Le Conseil Municipal des jeunes est officiellement installé. Il permettra d'associer les jeunes à la vie de la commune, et de les faire participer aux instances de démocratie locale. L'officialisation du CMJ leur permettra d'alimenter une ligne budgétaire qui leur sera dédiée sur le budget communal.

▪ **Projet Educatif Départemental de Territoire (PEDT)** (*unanimité*) : Le PEDT est un cadre partenarial et éducatif régissant les activités périscolaires portées par la municipalité. Ce document, signé par la commune et la CAF permet de bénéficier d'une subvention de 0,50 € par enfant et par heure périscolaire. La commune percevra ainsi près de 5000 € de la CAF au titre de ses activités périscolaires organisées pour 2014-15.

▪ **Convention avec l'association « Folk club rue du Sabot »** (*unanimité*) : Cette association, qui n'a pas son siège social sur Lompret, occupe la salle polyvalente le mardi soir. C'est pourquoi il est fixé un loyer annuel de 300 € pour l'utilisation de la salle.

▪ **Tarif de location des salles municipales au 1^{er} janvier 2015** (*unanimité*) :

	Ferme du Petit Pas		Hall de la Lomprethèque		Salle des associations de la Lomprethèque	
	Tarif lomprétois	Tarif extérieur	Tarif lomprétois	Tarif extérieur	Tarif lomprétois	Tarif extérieur
Vin d'honneur	200 €	350 €	400 €	700 €	/	/
Repas	250 €	400 €	/	/	/	/
Soirée	250 €	500 €	/	/	/	/
Réunion-Séminaire	100 €	150 €	½ journée : 100€ journée : 300 €	½ journée : 150€ journée : 500€	/	/
Week-end	400 €	700 €			100 €	150 €

- **Convention avec l'école de musique associative « Développement Musique » de Lompret-Verlinghem** (*unanimité*) : Cette convention permet la mise à disposition des locaux et du matériel par les 2 communes. Elle fixe l'attribution d'une participation municipale de 160 € par enfant lors de l'inscription (maxi 40 enfants). L'âge pour bénéficier de cette attribution est porté de 18 ans à 20 ans.
- **Convention de déneigement** (*unanimité*) : Afin de parer à tout épisode neigeux exceptionnel, et ne pas revivre les situations de blocage déjà subies par les lomprétois, il est nécessaire de compléter le dispositif actuel. La commune ne dispose pas de tracteur, ni de lame pour assurer ce service. A l'image de Verlinghem, un agriculteur déjà équipé d'une lame interviendra, pour dégager et saler les axes principaux de la commune. Le coût de cette prestation est de : 60 € TTC/km de salage, 60 € /km de déneigement, 90 €/ km de salage et de déneigement.
- **Avenant au lot n°1 de la salle Polyvalente** (*unanimité*) : Durant la construction, plusieurs corrections ont été apportées au projet initial, mais aucun avenant n'est venu l'entériner juridiquement et financièrement. Il s'agit d'acter ces modifications et leur coût (16 115,45 €), couverts par les pénalités de retard dues par la Sté Scarna (19 920 €).
- **Virements de crédit :**
 - Installations électriques pour la nouvelle salle (prises de courant tétra polaires et tableau de commande pour la régie) salle : 3 564 € (*unanimité*).
 - Matériel informatique : 500 € (*unanimité*).
- **Recrutement d'un agent saisonnier** : (*1 abstention*) : Le 02 juillet 2014, le Conseil Municipal a décidé le recrutement de 2 agents saisonniers à mi-temps jusque fin décembre 2014 pour parer à la mise en place de la réforme des rythmes et faire face aux besoins nouveaux liés à l'entretien de la nouvelle salle. Au terme de ces 4 mois, il s'avère nécessaire de renforcer l'encadrement de la garderie et la surveillance cantine afin de respecter le taux d'encadrement imposé. C'est pourquoi seul un agent saisonnier à mi-temps sera recruté en 2015 (au lieu de 2 en 2014).

Recensement INSEE à Lompret du 15 janvier au 14 février

Quatre agents recenseurs recrutés par la mairie sont en cours de mission sur Lompret. Ils remettent pour chaque foyer vos identifiants, pour vous faire recenser en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr. Si vous le préférez, des formulaires papier sont aussi disponibles afin d'y renseigner les informations relatives à votre logement et sa composition.

Plus d'informations concernant le recensement sur votre site www.lompret.fr

Retour sur la vie de la commune

Travaux Chemin du Vieux Soldat

Des travaux seront réalisés par la Métropole au Chemin du Vieux Soldat, à la demande de la commune de Pérenchies.

Ces travaux, d'une durée d'un an, ont débuté mi-janvier. Ils permettront de créer une voie à double sens, avec un rond-point et comprendront des ouvrages d'assainissement et d'éclairage.

Développement durable : la rue de la Chapelle à l'éclairage LED

L'éclairage de la rue de la Chapelle est désormais équipé d'ampoules LED.

Cette énergie durable et respectueuse de l'environnement permet de réduire la facture d'électricité de 40 %.

La mise en LED de l'éclairage municipal est une priorité. Une grande partie de notre

éclairage public est aujourd'hui équipé d'ampoules à mercure, polluantes et énergivores, elles ne seront plus autorisées à la vente à partir de 2017.

Eclairage public de la Place de la mairie

Les riverains de la Place de la mairie subissent depuis plusieurs mois des nuisances en raison de regroupements, qui se produisent presque chaque soir aux abords de la place. Ces regroupements laissant malheureusement les traces de leur passage (bouteilles en verre, détritiques ...), ils nécessitent chaque matin le nettoyage de la place par les services municipaux

La commission travaux a donc décidé de couper l'éclairage public de la place chaque nuit de 22h30 à 6 h. Une initiative déjà mise en place dans d'autres communes en France.

Détecteurs de fumée obligatoires dans tous les logements

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée, au plus tard le 8 mars 2015. Ce détecteur doit être installé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres à distance des murs et des sources de vapeur.

Le détecteur doit être installé par le propriétaire du logement, que celui-ci occupe son logement ou le mette en location.

Agenda

6 février : Remise des prix des maisons illuminées - accueil des nouveaux lomprétois à 19h en mairie

14 février : Don du sang - Salle Jeanne d'Arc, rue du Nord de Pérenchies de 8h à 12h

15 février : Après-midi jeux gonflables par l'Association des Parents d'élèves - Salle des sports

16 au 20 février : voyage scolaire linguistique à Londres des élèves de CM2 de l'Ecole Pasteur

5 mars : Concert de l'Orchestre symphonique Nuove Musiche de Bruxelles organisé par Scènes en Nord, à 20h à la Lomprethèque

8 mars : Salon « Brocante et collectionneurs », de 9h à 18h à la Lomprethèque (*entrée gratuite*)

15 mars : Spectacle d'Eric BAERT, organisé par Ludopital, à 16 h à la Lomprethèque

17 mars : Conseil Municipal à 20h en mairie

22 et 29 mars : Elections Cantonales